

## LE COLLÈGE DES ANNÉES 2000 : UN COLLÈGE POUR TOUS ET POUR CHACUN

*Extraits de la Conférence de presse de Ségolène Royal,  
Ministre déléguée, chargée de l'Enseignement scolaire*

*Mardi 25 mai 1999  
<http://www.education.gouv.fr>*

### **Étendre les groupes « nouvelles technologies appliquées » (nta)**

Les élèves qui relevaient des 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Technologique du collège ont besoin d'une pédagogie adaptée, centrée sur la réalisation d'un projet concret faisant appel à plusieurs disciplines. Les groupes NTA ont vocation à répondre à ce besoin. Créés à la rentrée 1998, ils seront étendus à tous les collèges où des élèves en auraient besoin. Leurs moyens seront augmentés et clairement identifiés.

### **Objectifs**

Permettre d'atteindre plus facilement les objectifs de la classe de 4<sup>ème</sup> en privilégiant l'utilisation de la technologie et des nouvelles technologies.

Motiver les élèves par une approche plus concrète.

Mettre en œuvre une démarche de projet pour permettre aux élèves de comprendre la cohérence et la complémentarité des différents enseignements.

### **Modalités**

L'ensemble des disciplines doit contribuer à la réussite des élèves qui participent aux groupes « technologies appliquées ».

Le travail des enseignants doit s'inscrire dans une démarche de projet élaboré en commun.

Ce projet détermine le choix des réalisations proposées à un élève ou à un groupe d'élèves.

Les acquis réalisés dans ces groupes « nouvelles technologies appliquées », en termes de connaissances, d'organisation et de méthode seront réinvestis dans les différentes disciplines.

## **Donner à tous accès à la micro-informatique**

L'usage des technologies d'information et de communication dans les collèges sera développé.

### ***Technologies d'information et de communication, outils d'enseignement (l'outil dans la classe)***

L'usage des technologies d'information et de communication s'intègre aux pratiques disciplinaires. Les utilisations sont diversifiées.

Les tâches d'enseignement s'effectuent le plus souvent, dans le cadre de classes et dans les situations où l'enseignant offre à ses élèves des connaissances selon un ordre soigneusement réfléchi, prenant en compte les difficultés du sujet, les obstacles qu'il connaît et que les élèves doivent surmonter...

Dans cette perspective, les technologies nouvelles renforcent l'action pédagogique ; elles peuvent lui donner un caractère plus vivant, en rendant plus attractives les situations ou en déclenchant une participation plus forte des élèves.

Elles sont notamment un soutien efficace pour les actions de maîtrise des langages et la réalisation des « travaux croisés » en lycée professionnel.

### ***Technologies d'information et de communication, outils d'apprentissage***

Grâce aux technologies d'information et de communication, les élèves peuvent davantage apprendre par eux-mêmes. Face à un développement formidable des connaissances, le système éducatif doit se donner comme priorité de rendre l'élève capable d'apprendre par lui-même. Les technologies d'information et de communication constituent un moyen essentiel d'accès à la connaissance.

L'école doit permettre l'accès à ces ressources d'une double manière : en possédant une collection d'outils numériques ; en fournissant aux élèves les moyens d'accès aux lieux et aux ressources.

Avec Internet, ce sont des ressources à distance qui s'offrent. Il convient d'apprendre aux élèves à savoir chercher les ressources utiles. L'apprentissage de la démarche documentaire est fondamental.

Ces apprentissages nécessitent des espaces de travail adaptés : ordinateurs en nombre au centre de documentation et d'information, salle multimédia, l'ensemble étant organisé en réseau avec l'accès à Internet.

## ***Technologies d'information et de communication, outils bureautiques***

Les technologies d'information et de communication sont des outils de base qui permettent l'écriture et la communication. Tout élève devrait maîtriser des outils tels qu'un traitement de texte et un navigateur Internet avant l'entrée au lycée.

Dans le cadre des plans académiques triennaux, les rapprochements avec les Conseils généraux seront accélérés afin que chaque collégien puisse disposer pleinement de l'usage de cet outil.

### ***Éducation à l'image***

#### *Objectifs*

Changer les représentations des enseignants sur l'image auxiliaire de la langue en la construisant comme objet spécifique d'enseignement et d'apprentissage ;

Prendre en compte la réalité culturelle des élèves et les connaissances qu'ils élaborent hors de l'école par les images et les écrans ;

Développer des compétences de repérage des divers types d'images et de leurs fonctions dans différents types de texte ;

Travailler l'articulation écrit/oral/image tant en lecture qu'en production ;

Diversifier des situations de classe pour installer des démarches de compréhension et de maîtrise propres aux différents types de discours (cinéma, télévision, affiches, publicité, textes scientifiques) ;

Conduire les élèves vers la notion d'œuvre et d'auteur, en particulier dans l'écriture audiovisuelle et filmique.

#### *Modalités*

Chaque enseignement disciplinaire comprend régulièrement un temps de travail sur les représentations et les images proposées par la discipline (français, histoire/géographie, sciences de la vie et de la terre, technologie, arts plastiques...) ;

Varié les situations mises en place : analyse d'images, reformulation orale ou écrite, légendage. Travailler la fonction des images dans la construction des connaissances ;

Inclure des ateliers d'images dans les pratiques, en particulier dans les parcours diversifiés ;

Articuler la maîtrise des langages (écrit, oral, image) sur le développement de la lecture d'écrans (télévision, cinéma, multimédia).

Des outils pédagogiques seront mis à disposition des élèves.